Zeitschrift: Freidenker [1956-2007]
Herausgeber: Freidenker-Vereinigung der Schweiz
Band: 63 (1980)
Heft: 5

Artikel: Nous, libres penseurs
Autor: Bossart, Adolf
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-412609

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Für unsere Gesinnungsfreunde
in der Westschweiz

Nous, libres penseurs

Autoportrait de l'Association Suisse des Libres Penseurs dans l'émission radiophonique «Gruppenbild mit Echo» du 6 décembre 1979 (Suisse alémanique).

On peut supposer qu'il y ait en Suisse au moins 500 000 libres penseurs, c'est-à-dire des hommes et des femmes qui ont quitté l'Eglise ou qui la **quitteraient** si ceci n'impliquait pas quelques inconvénients. En effet, dans maints cantons, le fait de démissionner d'une Eglise présente des difficultés. En partie, cette démission est liée à certaines formalités telles que l'authentification officielle de la signature figurant sur la déclaration de démission. Dès la naissance, on est assujetti à une communauté religieuse déterminée. Mais plus tard, des difficultés surgissent si l'on veut se défaire de cette liaison imposée. De plus, des considérations sociales rendent une telle décision difficile sinon impossible. Il est de tradition de faire baptiser ses enfants et de se marier non seulement civilement mais également avec tout le faste des offices religieux. Beaucoup de citoyens ne peuvent guère s'imaginer une cérémonie funèbre sans office religieux où l'on retrouve la présence d'un ecclésiastique. C'est donc la coutume et, de ce fait, on n'aimerait pas se faire remarquer d'une façon qui paraît désagréable. Ceci est dû au climat psychologique de notre pays où chacun se sent jugé par sa parenté et par ses connaissances et où une multitude de gens qui n'en ont pas le moindre droit, s'occupent des affaires privées d'un cher concitoyen. Ainsi, on en arrive à des compromis.

Néanmoins, il y a un grand nombre de femmes et d'hommes, ainsi que beaucoup de jeunes gens, qui font usage du droit à la liberté de conscience et de croyance en se séparant de la communauté religieuse à laquelle ils ont été soumis sans leur volonté et sans intervention de leur part.

Nous, libres penseurs, faisons usage d'un droit de citoyen qui dans notre Confédération suisse a été acquis par le combat de nos prédécesseurs libéraux et radicaux et que nous défendons en toutes circonstances. Il s'agit d'être libre de toute contrainte de foi, de toute obligation morale à croire ceci ou cela, ces faits étant les exigences des Eglises. Nous prenons la liberté de dénoncer les abus du pouvoir ecclésiastique et de les combattre. Nous sommes des adversaires déclarés de toute intolérance, surtout de l'intolérance religieuse qui, pendant des siècles, a pu se développer de façon à ce que chaque individu ayant pratiqué sa propre philosophie ait dû courir le risque d'être condamné à mort, brûlé vif, noyé dans le puits le plus proche ou pendu.

Nos rapports avec les dogmes de la foi chrétienne sont négatifs. **Nous demeurons perplexes devant l'image d'un Dieu, qui a laissé torturer et crucifier son fils bien aimé** pour sauver l'humanité d'une prétendue culpabilité. L'argument disant que Dieu ait fait sacrifier son fils par amour pour nous pauvres pécheurs, c'est-à-dire pour «racheter» l'humanité d'une culpabilité maléfique, est insensé. **Il n'y a aucune raison soutenable, en particulier pas l'amour, pour admettre de telles cruautés et atrocités.** De plus, à l'heure actuelle, aucun être humain raisonnable ne peut encore croire au péché originel. D'abord, l'image d'un premier couple duquel les hommes de toutes races et de différents niveaux devraient avoir leur origine, est absurde. D'ailleurs, il serait fort injuste de faire payer le faux pas de soi-disant premiers parents par les innombrables générations de descendants. Une telle image de justice, c'est-à-dire la thèse de la culpabilité collective comme elle est répétée avec persévérance par les Eglises, est tout à fait incompatible avec le sentiment de justice de l'humanité d'aujourd'hui.

Pour nous, libres penseurs, il est révoltant d'exalter une exécution comme la crucifixion jusqu'à la source même de la grâce. Cette conception est ambivalente et dangereuse. La croix rédemptrice représente pour les croyants, non seulement l'emblème de la grâce, mais la mort sur celle-ci conditionne comme telle le monde de l'imagination. Donc, il se peut que l'histoire de la Passion, avec toutes ses atrocités, inspire la fantaisie des croyants d'une manière tout à fait inopportune. Ceci dans le sens d'une **instigation à des actes sadiques semblables** avec la seule différence que ces actes se dirigent contre «le mal» et «les méchants». **N'est-il pas ainsi qu'être méchant contre le mal est considéré, par les chrétiens, comme une manière d'être bon?** Le sadisme du moyen-âge qui sévissait contre des prétendues sorcières, guérisseurs, mais avant tout contre les soi-disant hérétiques, n'est pas encore vaincu. Il y a encore des chambres de tortures, des prisons où règnent des conditions qui ne devraient même pas s'appliquer aux bêtes. Ces institutions existent toujours sous prétexte qu'elles serviraient à un bon but, au bien-être de l'Etat, à l'ordre publique et à la sécurité.

Le **sadisme chrétien** — être méchant contre le mal — se manifeste également dans l'éducation des enfants. Il arrive alors que beaucoup de pères et de mères battent leurs enfants dans l'idée d'atteindre «le mal». Mais, agissant de cette manière, ils ne touchent pas le «mal», mais ils blessent l'enfant dans ses sentiments les plus profonds. Habituellement, dans beaucoup trop de familles, il est encore normal de châtier les enfants pour des impolitesses et des peccadilles. On les frappe non seulement sur les fesses mais aussi sur le visage, ce qui est une violation de la dignité humaine. Ou bien, on les tape sur les mains, ce qui n'est pas moins nuisible car les mains sont les outils préférés de l'esprit. En outre, l'arrêt forcé du réflexe du toucher cause **un refoulement des impulsions en direction de l'organe de commandement,** en l'occurrence le cerveau. De ce fait, à la longue, la fonction de la volonté, donc la capacité d'agir, sera altérée. Malheureusement, il arrive rarement qu'un prêtre ou un enseignant en religion considère ce genre d'«éducation de l'enfant» comme un signe déplorable d'inculture et de déraison pédagogique. Le chrétien a pour tout et

pour tous une excuse à mettre sur le tapis, dans ce cas particulier: la directive «Dieu châtie celui qu'il aime».

Une de nos principales préoccupations consiste à démystifier le terme «Le Mal», c'est-à-dire à analyser les diverses apparences du mal avec nos propres forces de raisonnement. A l'égard de la confusion que les hommes ont créée eux-mêmes sur cette belle terre, nous ne voyons aucune nécessité de chercher la cause dans une puissance diabolique exécrée par Dieu ou, au contraire, admise par Dieu pour des raisons inexplibables.

Bien entendu, une philosophie uniforme qui lierait tous les libres penseurs n'existe pas. Parmi nous, il y a des athées, des agnostiques et même quelques panthéistes. Les **athées** font valoir que l'existence d'un être d'au-delà du monde et du temps, omnipotent et omniscient, ne peut pas être prouvée. Cette constatation est naturellement juste. Les soi-disant preuves de l'existence de Dieu qui ont été connues jusqu'à présent se sont montrées toutes infondées. Les **agnostiques,** de leur part, déclarent que l'existence d'un Dieu ne pourrait, en effet, pas être prouvée, mais que l'on ne pourrait, également, pas avancer la preuve que Dieu n'existe pas. L'agnostique rejette toute affirmation non prouvée; cependant, il laisse la porte ouverte à toute verité possible. Il laisse ouvertes les soi-disant dernières questions parce que, ni les croyants ni les incroyants, ne sont à même d'y répondre avec la prétention d'apporter la vérité.

Encore quelques mots au sujet de l'organisation de notre Association. **L'Association suisse des libres penseurs** est constituée de sections qui se répartissent principalement dans les grandes villes. C'est à Zurich, Berne, Bâle et Lausanne qu'existent les plus grandes sections qui sont constituées en sociétés. Notre association compte plus de mille membres. Une fois par année a lieu une assemblée des délégués au cours de laquelle se déroulent les élections statuaires et se fixent les directives pour les futures activités. Les diverses sections maintiennent un service de visites et d'aide; ceci surtout pour les membres âgés ou malades. De plus, elles ont à disposition un service funèbre d'obsèques civiles avec leurs propres orateurs.

La tâche d'un tel orateur exige beaucoup de tact vis-à-vis du défunt et des parents et amis de ce dernier qui sont souvent croyants. Un tel mandat suppose certaines connaissances juridiques. **La constitution fédérale** prévoit dans l'article 53, alinéa 2, à ce que toute personne décédée puisse être enterrée décemment. Ce principe s'applique dans se sens également à la crémation. Conformément à la constitution fédérale, le droit de disposer des lieux de sépulture appartient aux autorités civiles. Ceci est aussi valable pour les endroits où se déroulent les cérémonies funèbres. Les libres penseurs qui, en général, préfèrent l'incinération, ont ainsi le droit d'utiliser les installations officielles des centres funéraires. Ils sont libres de demander l'audition de chants ou de musique afin de donner une note solennelle aux cérémonies. Le point important est cependant la nécrologie du défunt prononcée par l'orateur et dans laquelle sont évoquées sa vie et ses qualités. Une cérémonie funèbre dans le cadre et le style de notre Association est toujours une manifestation très digne.

Adolf Bossart, Président de L'ASLP

(Réproduction légèrement abrégée)

Päpstliche Toleranz?

Es ist unglaublich, wie schlecht die Menschen informiert sind und wie sehr sie sich manipulieren lassen. Da erhielt ich doch von einem Bekannten, der sich berufsmässig als Lebensberater betätigt, einen Neujahrsgruss mit der Bemerkung, er habe sich folgenden Spruch in sein Notizbuch eingetragen:

«Jedem Menschen steht es frei, sich an die Religion zu halten, die er, durch das Licht der Vernunft geleitet, als die wahre anerkannt hat. Die Menschen können in jeder Religion den Weg zum ewigen Heil finden.»

Papst Pius IX. 1864
Syllabus 15,16

Wer das liest, nimmt selbstverständlich an, dies sei die Ansicht des angeführten Papstes gewesen. Das hat wohl auch der Briefschreiber gedacht. In Wirklichkeit ist genau das Gegenteil der Fall. Papst Pius IX. hat jene Sätze nicht als seine eigene Ansicht oder als Ansicht der Kirche ausgesprochen, sondern sie im Gegenteil in Grund und Boden verurteilt und verdammt. Jene Sätze finden sich zwar wohl in der Enzyklika von 1864, doch werden sie nicht etwa als Meinung vertreten, sondern auf das schärfste verurteilt.

Wer hat diese Manipulation wohl auf dem Gewissen? Es ist ein Zug der heutigen Zeit, dass Leute als Volkslehrer auftreten, die absolut uninformiert sind und die geistigen Fähigkeiten auch gar nicht besitzen, sich selber eine sachgemässe und zuverlässige Information zu beschaffen.

—ola

Nachruf

Die Ortsgruppe Zürich der Freidenker-Vereinigung der Schweiz betrauert den Hinschied ihres jahrzehntelangen treuen Mitgliedes

Wendelin Schmitt.

Der Entschlafene wurde 1900 in Karlsruhe geboren und starb am 19. März 1980 in Zürich.
Wendelin Schmitt wäre gerne Glasmaler geworden, doch sein Vater wollte, dass Wendelin das Schneiderhandwerk erlerne. Der Sohn verstand es, aus dem Wunsche des Vaters das Beste zu machen. In seiner Heimat in Deutschland und vor allem in Davos in der Schweiz erlernte Wendelin Schmitt den Beruf eines Schneiders gründlich, so dass er nach seiner Lehrzeit bald ein selbständiger, tüchtiger und geschätzter Schneidermeister wurde. Als solcher arbeitete er zuerst in Davos und Arosa, hernach während mehrerer Jahrzehnte in Zürich. Dank seiner beruflichen Begabung, seiner Gewissenhaftigkeit und seinem angeborenen Schönheitssinn wusste er die Kleider der Persönlichkeit des Kunden entsprechend anzufertigen. Wegen seiner aufgeschlossenen und menschenfreundlichen Wesensart und wegen seines Gerechtigkeitsgefühls gewann Wendelin Schmitt viele Freunde und Bekannte. Er liebte das Gute und Schöne, klassische Dichtung und Musik sowie die bildende Kunst. Er war denn auch mit Malern und Bildhauern befreundet. Zudem freute er sich über die Schönheiten in der Natur. Gerne machte er Wanderungen, Bergtouren und von Zeit zu Zeit eine grössere Reise.

Mit seiner Lebensgefährtin zusammen besuchte Wendelin Schmitt fleissig die Veranstaltungen, Vortrags- und Diskussionsabende der Ortsgruppe Zürich.

Mehr als 50 Jahre war er in glücklicher und harmonischer Ehe treu mit unserer lieben Gesinnungsfreundin Friedl Schmitt-Rees verbunden. Ihr und dem Sohn Jürg Schmitt bekunden wir unser tiefes und herzliches Beileid. Dem Verstorbenen werden wir ein ehrendes Andenken bewahren. bf